



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 14 octobre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20251003-D20250014210-DE

VILLE DE MAMOUDZOU

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2025.00142/2025 du 03/10/2025**

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 28

de Votants : 33

Dont vote par procuration : 5

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 26 septembre 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

**Etaient présents : (28)**

M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyfou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal)

**OBJET :**

**Demande d'engagement  
pour l'acquisition des  
parcelles AT1175 ET  
AT981 auprès du  
Département - Mise en  
œuvre des opérations  
îlots de respiration.**

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 10/10/2025 que la convocation avait été faite le 26/09/2025.

**Le Maire.**

**Absents : (16)**

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale)

**Absents excusés : (0)**

**Procuration : (5)**

Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire) donne pouvoir à Mme Hadia MADI ASSANI, M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Nassuf-Eddine DAROUECHE, Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Mme Inyatie KASSIM (8ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Assane MOHAMED, Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Zoulfati MADI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;



**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

**Considérant** que dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la ville de Mamoudzou développe plusieurs opérations d'aménagement sur le secteur de Kawéni, en lien avec la convention signée avec l'ANRU, le Département de Mayotte, la CADEMA, et les autres partenaires institutionnels ;

**Considérant** que parmi ces opérations figure le programme dit des « îlots de respiration », visant à :

- Dégager des espaces publics qualitatifs à proximité immédiate d'équipements structurants, notamment les mosquées du vendredi et de Lazérévouni ;
- Créer des espaces de pause, de rencontre et de respiration urbaine dans un tissu bâti dense ;
- Offrir à terme des opportunités pour de petites opérations d'habitat, des équipements de quartier ou des jardins publics ;

**Considérant** que le démarrage des travaux est prévu dès septembre 2025, dans le cadre d'un calendrier contraint associé au financement ANRU ;

**Considérant** que la question du relogement est centrale dans la capacité de la ville à développer les différentes opérations d'aménagement et de construction ;

**Considérant** qu'après échange avec les services fonciers du département deux parcelles libres de toute occupation permettrait à la Ville de développer des opérations de logement à destination des habitants impactés directement par les travaux de restructuration lourde du tissu urbain, cœur d'action des programmes de renouvellement urbain ;

**Considérant** que la Ville a identifié deux parcelles départementales non bâties et libres de toute occupation qui répondent à ces besoins immédiats, tout en offrant des potentialités à long terme :

- Parcelle AT1175 ;
- Parcelle AT981 ;

**Considérant** que ces deux terrains sont idéalement situés à proximité des zones d'intervention immédiate. À court terme, ils permettraient d'installer les bases vie de chantier (bureaux temporaires, sanitaires, zone de stockage, etc.) ;

**Considérant** que la Ville de Mamoudzou sollicite une autorisation d'occupation temporaire (AOT) des deux parcelles concernées, pour une durée estimée de 12 mois, couvrant la période des travaux à compter de septembre 2025 ; ensuite l'ouverture d'une **négociation avec le Département** en vue de l'**acquisition définitive** de ces deux parcelles, afin de permettre une maîtrise foncière durable et une programmation urbaine cohérente ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la sollicitation d'une autorisation d'occupation temporaire des parcelles AT1175 et AT981, appartenant au Département de Mayotte, pour une durée initiale de 12 mois, dans le cadre des travaux des îlots de respiration prévus à Kawéni.

**Article 2** : de mandater le Maire pour engager les démarches auprès du Département en vue de l'acquisition définitive de ces deux parcelles, suivant les estimations établies par France Domaine.

**Article 3** : de préciser que l'acquisition aura pour objectif la réalisation de projets d'intérêt général en lien direct avec les besoins du NPNRU : logements collectifs, équipements publics ou espaces publics de proximité.

**Article 4** : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 08/10/2025

Le Maire

Abstention (0) :  
Contre (0) :

